

## CONSIGNES POUR LES ENGAGEMENTS

Les équipages désirant participer au 31ème Rallye NPEA de Bourgogne-Côte Chalonnaise, 10ème rallye VHC et 2ème rallye VHRS et 1er VMRS devront faire parvenir **avant le 27 juin 2022 à minuit** leur bulletin d'engagement obligatoirement accompagné du montant des droits d'engagement.

Par courrier à l'adresse suivante: Association du rallye de la Côte Chalonnaise

3, avenue Pierre Nuges  
71100 CHALON SUR SAONE

Par mail à l'adresse suivante: [contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](mailto:contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)

Si engagement par mail, les chèques devront suivre par la poste.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **Association du Rallye de la Côte Chalonnaise**

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étranger (virement ou espèces au moment de la remise du road-book uniquement)

| <b>MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT</b>  |                                   |   |
|---|-----------------------------------|---|
| <b>Participation de 40€ à rajouter aux droits d'engagement pour le système de géolocalisation</b> |                                   |   |
| <b>MODERNES</b>   | Avec publicité facultative : 600€ | Sans publicité : 1200 €<br>Avec 1 membre ASA 71 : 575 €<br>Equipage 100% ASA 71 : 550 €   |
| <b>VHC</b>  | Avec publicité facultative : 500€ | Sans publicité : 1000 €<br>Avec 1 membre ASA 71 : 480 €<br>Equipage 100% ASA 71 : 460 €   |
| <b>VHRS</b>   | Avec publicité facultative : 450€ | Sans publicité : 900€<br>Avec 1 membre ASA 71 : 425 €<br>Equipage 100% ASA 71 : 400 €<br>Equipage inscrit à la Rétrocup : 400 € |
| <b>VMRS</b>   | Avec publicité facultative : 450€ | Sans publicité : 900€<br>Avec 1 membre ASA 71 : 425 €<br>Equipage 100% ASA 71 : 400 €   |

### **PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE D'ENGAGEMENT:**

#### **Modernes et VHC:**

- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique (ou PTH pur les VHC)
- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote
- Photocopie des licences pilote et copilote (et concurrent si différent pilote)
- Fiche de reconnaissance dûment complétée (à télécharger)
- Fiche speaker dûment complétée (à télécharger)
- Eventuellement, demande d'engagement au shake-down

#### **VHRS**

- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote (si + 18 ans)
- Photocopie des licences pilote et copilote (sauf si titre de participation)
- Photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule de compétition (départage des ex-aequos éventuels)
- Photocopie du "laisser-passer" de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou PTH FIA ou FFSA ou passeport technique.

#### **VMRS**

- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote (si + 18 ans)

Photocopie des licences pilote et copilote (sauf si titre de participation)

Photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule

Photocopie de l'attestation d'assurance

NOTA: en cas de demande de titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile

MONTANT TITRE DE PARTICIPATION: 75€